



Voiture trop Dangereuse après la révision

Par Titi10

Bonjour,

J'ai acheté une voiture fin Février 2023 et après qu'elle aie eu 2/3 soucis mineurs j'ai commencé a ne plus faire confiance au vendeur et aie passé la voiture a la révision dans mon garage au quel je fais confiance.

Résultat de la révision :

- Le contrôle technique de moins de 6 mois parlait d'une corrosion arrière de la voiture or la voiture a de la corrosion sur l'intégralité du châssis, il y a des trous dans le châssis et il s'effrite quand on appuie dessus.
- Un "léger" jeu dans la direction était mentionné au Contrôle Technique or réellement il y a un léger jeu dans le volant mais surtout un jeu sur la roue avant gauche lorsqu'on veut la faire bouger.
- Le pot d'échappement est tenu par des fils de fer et n'a aucune accroche fixe.
- J'avais visuellement une "légère" fuite d'huile de direction sous le capot sauf qu'a la révision on s'est aperçu que la "crémaillère" est cassée et qu'il y a une fuite d'huile sous toute la voiture.

Pour finir, le garagiste m'a conseillé d'essayer de voir avec le vendeur a l'amiable (sauf que l'on a aucune réponse aux appels ni aux sms) j'ai donc après conseil du garagiste contacté mon assurance pour mandater un expert via la protection juridique sauf que a parement je n'ai pas de protection juridique.

Donc la seule solution que j'ai c'est de faire des démarches en demandant au garage par Lettre Recommandée avec AR de faire quelque chose...

N'y a t-il pas d'autres moyens de se retourner contre eux ? Et de pouvoir demander des dommages et intérêts pour la "mise en danger" d'autrui en plus de la Garantie de Conformité ?

J'espère que je suis assez compréhensible, merci d'avance pour vos réponses !

Par Isadore

Bonjour,

Le vendeur est un particulier ou un professionnel ?

Par Titi10

Bonjour, c'est un professionnel (garage).